

Synthèse des contributions reçues dans le cadre de la consultation du public

Stratégie nationale bas-carbone n°3 et projet de décret associé

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet de décret susmentionné, menée par voie électronique du 5 juin au 5 juillet inclus, 157 contributions ont été déposées. Les observations recueillies portent à la fois sur les orientations générales de la stratégie, sur les modalités de sa mise en œuvre et sur des propositions sectorielles. Plusieurs contributions apportent des analyses détaillées ou des recommandations techniques propres à certains secteurs d'activité. Elles proviennent autant de citoyens que d'associations locales ou nationales, ainsi que d'acteurs économiques. Les services de la Direction générale de l'énergie et du climat en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

La consultation fait apparaître plusieurs tendances convergentes.

- Les modalités de la consultation publique constituent l'un des principaux thèmes transversaux des contributions, un nombre important d'observations estimant que le délai accordé ne permettait pas un examen approfondi de l'ensemble des documents soumis à consultation.
- Les contributions expriment majoritairement un soutien aux objectifs de décarbonation poursuivis par la SNBC 3, tout en appelant fréquemment à renforcer certaines orientations sectorielles et à préciser les modalités de leur mise en œuvre.
- Les observations mettent également en évidence une attente forte de cohérence entre les différentes politiques publiques, notamment dans les domaines des transports, de l'agriculture, de l'énergie, de la forêt et de l'industrie.

Cette synthèse met en lumière les principaux thèmes ayant émergé à travers ces contributions.

Des observations sur les conditions d'organisation de la consultation

Sur le processus en lui-même, plusieurs commentaires regrettent le temps accordé au regard de l'ampleur des documents soumis à consultation. Le gouvernement tient à rappeler que cette procédure de participation du public par voie électronique s'inscrit dans un long processus de consultation débuté en 2021, qui a permis de recueillir l'avis du public à plusieurs reprises. Trois concertations préalables ont permis d'informer les citoyens sur les enjeux de la transition bas-carbone et de recueillir leurs orientations sur les grands choix de politique climatique et énergétique, afin de nourrir les travaux d'élaboration des scénarios.

Un soutien global aux objectifs de la stratégie et un appel à la mise en œuvre

De nombreuses contributions expriment un soutien aux objectifs poursuivis par la SNBC 3, notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050, le renforcement des objectifs de réduction des émissions, la prise en compte de l'empreinte carbone et l'articulation avec la stratégie française énergie-climat.

Dans le même temps, de nombreuses observations appellent à renforcer certaines orientations de la stratégie ou à préciser les leviers permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Plusieurs contributions insistent également sur la nécessité d'assurer une meilleure cohérence entre les objectifs affichés et les politiques effectivement mises en œuvre, en lien notamment avec les enjeux d'acceptabilité sociale de la transition et les conditions de financement des investissements nécessaires.

Les observations concernent notamment les capacités d'investissement des ménages, en particulier les plus modestes, le ciblage des dispositifs d'aide publique ou la répartition des efforts entre les différents acteurs économiques. Plusieurs contributions appellent à renforcer la visibilité des acteurs sur les trajectoires de décarbonation, les mécanismes de soutien et les conditions de mise en œuvre de la stratégie.

Les évaluations économiques de la SNBC 3 visent à répondre à ces enjeux. Elles montrent notamment que la facture énergétique moyenne des ménages devrait baisser à horizon 2030 par rapport au scénario tendanciel et par rapport à 2023, puis baisser plus fortement à l'horizon 2050. Cette baisse de la facture énergétique est liée aux économies d'énergie permises par la décarbonation et aux mesures de politiques publiques en faveur des ménages les plus modestes. La décarbonation permet en parallèle de **réduire leur exposition aux prix des énergies fossiles**, notamment dans le contexte de forte hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, si près de la moitié des investissements supplémentaires des ménages sont estimés rentables, les mesures d'accompagnement notamment ciblées sur les ménages modestes (par exemple le leasing social ou MaPrimeRénov') permettent de faciliter la réalisation de ces investissements et de réduire les difficultés de financement de ces investissements.

Une forte demande pour les leviers de sobriété

Les contributions à la consultation soulignent l'importance de la sobriété dans la stratégie bas-carbone, dans tous les secteurs :

- Transports : report modal pour diminuer l'usage de la voiture, cyclologistique pour diminuer les émissions du transport de marchandises, modernisation et réouverture de lignes ferroviaires, limitation de certains projets routiers ou aéroportuaires ;
- Bâtiments : isolation thermique des bâtiments et bon dimensionnement des appareils de chauffage, renforcement de la formation des professionnels ;
- Agriculture : augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique, évolution des pratiques agricoles, réduction des émissions de méthane, préservation des sols et de la biodiversité...

La SNBC 3 repose sur des hypothèses réalistes permettant de garantir une mobilisation juste et efficace des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En particulier, elle repose sur une sollicitation raisonnée des leviers de sobriété, associés à un changement des modes de consommation, **et d'efficacité énergétique**, au maximum des technologies connues aujourd'hui. Sur la période 2023 – 2050, le poids de chacun des leviers dans la stratégie a été calculé à partir des décompositions indicatives des leviers de chaque secteur présenté dans le document. L'électrification des usages représente près de 45 % des réductions d'émissions, la mobilisation de la biomasse 13 %, les gestes de sobriété 10 %, l'efficacité énergétique, la capture

et le stockage du carbone et la production bas-carbone, représentant chacun environ 10 %. A court terme, les leviers de sobriété représentent 17% des réductions d'émissions entre 2023 et 2030, mobilisant des leviers comme le report modal, de rénovation des logements ou l'évolution des pratiques agricoles.

Des enjeux spécifiques aux territoires d'Outre-mer

Les territoires ultramarins font l'objet de plusieurs commentaires pour souligner leurs spécificités territoriales et s'assurer que la SNBC 3 prend en compte ces spécificités. Notamment, l'importance d'une bonne gestion des ressources en biomasse et de la préservation des forêts, la sortie rapide des énergies fossiles, les risques de précarité énergétique sont soulignés. La SNBC 3 a pu être enrichie grâce à la consultation des territoires d'Outre-mer durant le premier semestre de l'année 2026. En lien avec ces contributions, le gouvernement a inclus une annexe précisant comment ces territoires sont pris en compte dans la SNBC.

Garantir une juste place à la biomasse dans la transition énergétique

L'utilisation de la biomasse en substitution aux énergies fossiles, qui fait partie des leviers mobilisés par la SNBC 3 pour diminuer les émissions dans de nombreux secteurs, fait l'objet de plusieurs contributions. Le recours au bois-énergie, notamment dans la fabrication de carburants aériens, le chauffage domestique et les réseaux de chaleur suscite certaines réserves. Les contributions mettent en avant ses impacts négatifs sur la santé (émissions de particules fines) et la pression exercée de la récolte sur les forêts, dont le puits de carbone est fragile.

La SNBC 3 identifie ce point et propose une doctrine d'usage de la biomasse via une hiérarchie des usages (priorité à l'alimentaire et aux matériaux) et des critères de durabilité.

Concernant spécifiquement l'utilisation de biomasse solide pour la fabrication de carburants aériens durables, la SNBC 3 reconnaît explicitement un rendement faible et limité par la disponibilité de la ressource. Une trajectoire limitée est retenue, avec une hausse modérée d'ici 2030 (1 % des ressources primaires et connexes destinées à la production de biocarburants et 1 % pour les déchets de bois en fin de vie), trajectoire qui demeure constante en volume entre 2030 et 2050.

Le biogaz est également plusieurs fois mentionné, par exemple au sujet de l'importance de capter le biogaz émis dans les décharges, et au sujet de l'utilisation du bioGNV dans les transports.

Renforcer les liens entre les politiques d'atténuation et d'adaptation

Certaines observations portent sur la nécessaire articulation entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation, par exemple via l'intégration de critères de résilience dans les infrastructures de transport, les réseaux énergétiques et les investissements de long terme afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de réchauffement climatique. Plusieurs

contributions soulignent également la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux de disponibilité de la ressource en eau et de résilience des territoires.

Avec l'adoption de la SNBC 3, le gouvernement dispose désormais d'une Stratégie française énergie-climat (SFEC) complète, liant les enjeux d'atténuation (avec la SNBC 3), d'adaptation (avec le PNACC 3 publié en mars 2025) et énergétiques (avec la PPE 3 publiée en février 2026). Ces documents sont pleinement cohérents et permettent d'avoir une stratégie articulée sur l'ensemble des enjeux.